



MONTREAL, 5 JANVIER 1901

Publié par la Compagnie d'Imprimerie LE MONDE ILLUSTRÉ  
12, Place Jacques-Cartier.

ABONNEMENTS :

UN AN, \$3.00 . . . . . 6 Mois, \$1.50  
4 MOIS, \$1.00 . . . . . Payable d'avance

L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

ANNONCES :

1er insertion . . . . . 10 cents la ligne  
Insertions subséquentes . . . . . 8 cents la ligne  
Tarif spécial pour les annonces à terme.

## Coup d'œil sur le Canada durant le XIX<sup>e</sup> siècle

Dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle qui vient de finir, le Canada a passé par diverses phases politiques qu'il est peut-être intéressant de noter. Un travail aussi bref que celui que nous voulons écrire ne nous permet, il va sans dire, que de jeter un simple coup d'œil en arrière. Vouloir entrer dans les détails, nous entraînerait dans des longueurs qui nous forceraient à écrire des volumes.

Sans plus de préambule, remontons ensemble, si vous le voulez bien, jusqu'à l'époque de la cession du pays à l'Angleterre, afin de bien établir la filière des divers changements politiques dont le Canada a été le témoin intéressé. Alors, la population du Canada ne comptait que soixante cinq mille habitants, pauvres colons que la France venait d'abandonner dans un moment d'oubli.

Voilà le peuple, si nous pouvons nous servir de ce terme, qui venait d'être cédé aux Anglais et que ceux-ci devaient être appelés à gouverner.

Ils imposèrent d'abord le régime militaire, régime qui ne fut pas aussi autoritaire qu'il aurait pu l'être : les premiers administrateurs, règle générale, s'étant montrés modérés.

Il en fut ainsi pendant un certain temps, mais les rôles ne tardèrent pas à changer. Il vint d'Angleterre certains hommes qui, avec le désir d'angliciser tout ce qui avait été français jusqu'alors, ne craignirent pas de jeter le gant à la population et d'essayer de lui arracher ses droits, droits reconnus cependant par le traité de cession.

Alors, commença une lutte qui devait durer plusieurs années, lutte grande et belle, où l'on voit en lice, sur le terrain politique, un petit peuple contre la toute puissance d'un grand Etat.

En 1774, une loi impériale désignée sous le nom d'Acte de Québec, reconnut aux catholiques le libre exercice de leur culte et les dispensa de prononcer le serment du *test* ; de plus, elle définissait les limites de la province de Québec, rétablissait les lois françaises, dont l'usage avait été suspendu, et elle créait en même temps un conseil législatif qui ne devait se réunir, pour la première fois, que trois ans plus tard.

A la promulgation de cette loi, les Canadiens prirent plus confiance en leurs nouveaux maîtres, envers lesquels ils s'étaient montrés jusque-là très réservés. Ils en donnèrent une preuve en refusant de s'allier aux Américains, qui se soulevèrent, l'année suivante, contre l'Angleterre, et en défendant bravement le territoire, sous les ordres de sir Guy Carleton. En agissant ainsi, les Canadiens prouvèrent leur reconnaissance envers la métropole, qui venait de leur accor-

der une loi très équitable sous plus d'un rapport. Mais au point de vue économique, ils commirent une erreur. En effet, si le Canada, au lieu de prendre faits et cause, pour la Grande-Bretagne, avait écouté les appels des Américains, il serait devenu partie intégrante de la grande république et aurait progressé tout également que les divers Etats qui forment actuellement l'Union américaine. C'est indéniable, un gouvernement colonial, quelque libre qu'il soit, est une entrave au développement d'un pays.

A la suite de la rébellion des Etats-Unis et de la conquête de leur indépendance, un grand nombre de loyalistes anglais quittèrent le sol de la nouvelle république et vinrent habiter le Canada, surtout cette partie du pays qui devait former plus tard la province d'Ontario. Ces Anglais, réunis à ceux qui émigrèrent directement d'Angleterre, commencèrent à former le noyau d'une nouvelle population qui ne tarda pas à entrer en difficulté avec les premiers habitants du pays. Et ils furent aidés ouvertement, dans cette lutte, par plusieurs représentants du gouvernement britannique.

En face de cette animosité entre les deux factions de la population canadienne, le gouvernement anglais, craignant de perdre la possession du Canada, de même qu'il avait perdu celle des Etats-Unis, crut devoir intervenir, en 1791, en accordant une constitution à vues plus larges que la précédente. Par cette nouvelle constitution, le Canada était doté d'un gouvernement constitutionnel, calqué sur celui de la Grande-Bretagne, et il divisait le Canada en deux parties : le Haut et le Bas. Les deux provinces avaient droit chacune à un conseil législatif et à une chambre de députés élus par le peuple. Le gouvernement anglais, cependant, s'était réservé le droit de nommer les conseillers législatifs et en même temps il les déclarait irresponsables envers la chambre populaire. Ces deux restrictions des plus dangereuses devaient amener, dans la suite, les soulèvements de 1837 et 1838, qui eurent lieu dans les deux provinces, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les gouverneurs, dépositaires de l'autorité anglaise, nommèrent donc les conseillers législatifs, et ses conseillers, pour la plupart, furent choisis parmi des hommes on ne peut plus mal disposés envers les habitants du pays. Soutenus par les gouverneurs, ils s'irrigèrent en maîtres, voulurent tout conduire à leur guise, et refusèrent, en plus d'une circonstance, de redresser les griefs dont on se plaignait.

En face de cette hostilité, les habitants du pays, Anglais comme Français, s'organisèrent pour la lutte. Tous réclamèrent le droit de dire leur mot dans le choix des conseillers et, en même temps, de forcer ces derniers de rendre compte de leur conduite à la Chambre.

Quelques-uns des gouverneurs soutinrent leurs conseillers avec toute la force dont ils pouvaient disposer. Sir John H. Craig alla jusqu'à suspendre le *Canadien* et à faire emprisonner son rédacteur qui avait déployé, suivant lui, trop d'ardeur dans la discussion. Heureusement, qu'il s'en trouva qui se montrèrent plus conciliants, tels que sir Georges Prevost et sir John Sherbrooke.

Pendant que ces démêlés se poursuivaient entre l'autorité et les Canadiens, une guerre éclata avec les Etats-Unis. Les Américains envahirent le Canada, par divers points. Devant ce péril que courait la colonie, sir Georges Prevost fit appel aux Canadiens pour repousser l'ennemi. Les Canadiens, de même qu'en 1775, répondirent à l'appel et, par des prodiges de valeur, ils repoussèrent les envahisseurs. Le traité de 1814 vint mettre un terme aux hostilités.

Ce nouveau service rendu à la couronne britannique ne tarda pas cependant à être oublié de même que celui rendu en 1775. Et les choses s'envenimèrent à un tel point qu'un premier mouvement séditionnel se produisit dans les deux provinces, d'abord en 1837 et ensuite en 1838. Il avait été principalement provoqué par le refus du vote des subsides. Parmi les patriotes qui prirent les armes, on vit non seulement des Français mais aussi des Anglais.

Sir John Colborne, qui tenait les rênes du pouvoir,

suspendit la constitution de 1791, et forma un conseil spécial composé de 22 membres dont 11 étaient Canadiens. Il fit diriger divers corps d'armée vers les endroits où les patriotes s'étaient réunis, et après les avoir défaits, il en fit emprisonner un grand nombre. Plusieurs moururent sur l'échafaud, tandis que d'autres furent exilés.

Lord Durham, qui succéda à sir John Colborne, changea la composition du conseil spécial en y faisant entrer presque entièrement de ses créatures. Ce gouverneur se rendit impopulaire auprès des Français, vu qu'il s'efforça de les angliciser et qu'il travailla à l'abolition de la constitution de 1791 et à l'union des deux Canadas. Il eut, cependant, un bon mouvement, c'est lorsqu'il amnistia la plupart des patriotes, retenus en prison, moins 24 d'entre eux. Cet acte d'humanité fut mal vu en Angleterre, et il fut rappelé.

En 1841, les deux Canadas furent réunis de nouveau par une loi passée au parlement anglais. Les deux provinces qui avaient eu, sous l'ancienne constitution chacune leur assemblée délibérante et leur conseil législatif, n'eurent droit ensuite qu'à un seul conseil législatif, dont les membres étaient encore nommés par la couronne, et à une chambre composée d'un égal nombre de députés pour les deux provinces. Cette nouvelle constitution accordait une chose pour laquelle les Canadiens avaient combattu depuis longtemps : la responsabilité des ministres envers la chambre.

Kingston fut d'abord choisi comme capitale et ensuite Montréal. Après 1849, les députés se réunirent alternativement à Toronto et à Québec.

Enfin, en 1867, la confédération du Canada fut formée et quatre provinces en firent d'abord partie : Québec, Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle Ecosse. En 1870, le Manitoba, province formée à même le territoire acheté, quelques années auparavant, à la Compagnie de la Baie d'Hudson, entra dans la confédération. Ensuite entrèrent la Colombie Britannique (1871) et l'Île du Prince-Edouard (1873). Outre ces provinces, il y a actuellement le territoire du Nord Ouest. Chacune de ces provinces est gouvernée par un lieutenant gouverneur, nommé par le gouvernement fédéral ; elles possèdent une assemblée législative et la plupart un conseil législatif.

Le gouvernement central de la Confédération est à Ottawa, choisie comme capitale dès 1856 ; il se compose d'un gouverneur général désigné par le gouvernement anglais, de la Chambre des Communes et du Sénat. Les ministres sont responsables de la direction du pays. Toutes les provinces sont représentées à la Chambre et au Sénat, en proportion de leur population respective.

Les diverses fluctuations politiques se terminent donc, quant au XIX<sup>e</sup> siècle, par un gouvernement fédératif. Le siècle prochain, il est indubitable, apportera un nouveau changement administratif. Sera-ce la fédération impériale, l'indépendance du pays ou son annexion aux Etats-Unis ? Nous l'ignorons encore : l'avenir en garde le secret.

Maintenant, on nous permettra de faire quelques réflexions sur le rôle joué par les Canadiens-français, dans le passé, et sur celui qu'ils doivent tenir dans l'avenir.

Dans le siècle qui vient de disparaître, les Canadiens-français ont eu sans cesse à lutter, sauf quelques moments de répit, contre l'élément anglais qui, d'ordinaire, s'est montré hostile à eux. Hâtons-nous de dire cependant, qu'il s'est trouvé des Anglais aux idées larges qui non seulement n'ont pas entravé la marche des Canadiens-français, mais, qui, au contraire, les ont aidés dans leur ascension. Mais, malheureusement, ceux-là sont l'exception.

En dépit de toutes les preuves de soumission fournies par les Canadiens-français, de l'aide généreuse qu'ils ont donnée pour la défense du territoire toutes les fois qu'il a été menacé, ils ont toujours été accusés de déloyauté envers la couronne britannique. Leur origine française et leur culte catholique ont toujours été mal vus de la part de leurs vainqueurs.

Et ces derniers ont mis tout en œuvre pour leur arracher leur droits, afin de pouvoir mieux les do-